*Livres de 1re classe.*

M. Marc Boulanger, officier de santé à Phalempin; M. Camille Staes, docteur à Camphin; M. Victor Vincent, officier de santé à Mouveaux; M. Achille Pinteaux, officier de santé à Wavrin; M. Hippolyte Dautricourt, officier de santé à Wattignies; M. Emile Cuisinier, officier de santé à Roncq; M. Jules Carpentier, officier de santé à Aubers; M. Logie-Hovyn, officier de santé à Comines; M. Odilon Herbaux, officier de santé à Annœullin; M. Jules Bleuze, officier de santé à Fretin; M. Louis Patoir, docteur à la Madeleine; M. Julien Héreut, officier de santé à Mons-en-Pévèle; M. François Lesur, officier de santé à Gondecourt; M. Jean-Baptiste Roche, officier de santé à Chéreng.

*Médailles d'argent (2e classe).*

Mme Duthoit, sage-femme à Roubaix; Mme Delcroix, sage-femme à Roubaix; Mme Coralie Decreus, sage-femme à Armentières: M. Théophile Becourt, officier de santé à Lille; Mme Deleporte-Richez, sage-femme à Lille; M. Antoine Bailleul, officier de santé à Lille; M. François Van Petegen, officier de santé à Lille; M. Théophile Lemaire, officier de santé à Lomme; M. Henri Dujardin, officier de santé à Armentières; M. François Vandersnickt, officier de santé à Ennetières-en-Weppes.

*Livres (2e classe).*

M. Louis Hermand, officier de santé à Templeuve; M. Joseph Richez, officier de santé à Ascq.

—

M. Dufour, vicaire de St-Etienne, à Lille, est nommé curé de Fournes.

M. Rigaux, curé de Blécourt est transféré à Tourmignies.

M. Desurmont, vicaire de Croix, est nommé curé de Blécourt.

M. Deleforterie, curé de Proville, est nommé aumônier de l'Asile de Lommelet.

M. Brunet, prêtre habitué de St-André, à Lille, est nommé curé de Proville.

—

Une quantité de pièces fausses de deux francs, en nickel et en plomb, à l'effigie de la République française, vient d'être mise en circulation; la police paraît être sur les traces des faux monnayeurs. La fabrication se ferait dans les environs de Lille. (*Progrès*)

—

Une question importante a été traitée hier matin au Comice agricole de Lille. C'est celle de la multiplication des corbeaux au point de vue de l'agriculture.

On sait que la longévité de cet oiseau rapace est très-grande. Le nombre en est d'autant plus considérable et les ravages qu'ils occasionnent dans les semis sont, paraît-il, très-appréciables, surtout dans nos contrées, où l'on sème tard et, par conséquent, à une époque où la graine en terre devient pour ces voraces une précieuse ressource, quand toutes les autres leur font défaut.

Pour atténuer ces effets désastreux, plusieurs moyens ont été proposés et discutés. Finalement il a été décidé qu'on soumettrait à M. le préfet du Nord une demande de répression de cette espèce de fléau qui menace tout le monde.

—

En ce moment, les envois de légers colis par la poste sont fréquents. L'avis suivant est donc à renouveler :

Il est défendu, sous peine d'une amende de 50 à 500 fr., d'expédier dans les boîtes, comme valeurs déclarées, des monnaies, françaises ou étrangères.

Il est défendu, sous peine d'une amende de 150 à 300 fr. d'y insérer des lettres. (*Loi du 25 janvier 1873, art. 9.*)

—

La Société nationale des Orphéonistes Lillois, donnera samedi prochain 30 décembre, à 8 heures et demie du soir, le premier concert de la saison offert à ses sociétaires et aux Dames abonnées.

On y entendra Mme Anna Yung 1re chanteuse du grand théâtre de Lille, M. De Try père, violoncelliste. Gaston De Try, pianiste, la section chorale et MM. Cornellier, Auguste Leclercq, solistes de la Société, et M. Oscar Doutrelon-De Try chanteur de genre.

(*Vraie France.*)

—

La police de notre ville a conduit hier soir, vers 10 heures, au palais de justice, un individu solidement enchaîné qui venait d'être surpris en flagrant délit de tentative de vol dans le Mont-de-Piété.

Il était parvenu à se cacher dans un coin de cet établissement un peu avant sa fermeture, et c'est au moment où le directeur faisait sa ronde qu'il a été découvert, en train de s'entortiller les pieds de linges afin d'amortir le bruit de ses pas.

On a trouvé sur lui tout un attirail de asse-partout.

Ce voleur est dit-on un belge venu à Lille depuis quatre ou cinq jours.

Nous donnons toutefois cette nouvelle sous réserve nous promettant d'y revenir demain s'il y a lieu. (*Id.*)

—

Le Nord et le Pas-de-Calais seront-ils visités par les loups? Le cas suivant le ferait assez supposer :

Le 23 décembre, de grand matin, un cultivateur de Marquion sortait du village avec son berger, qui conduisait, mais à distance, un troupeau de moutons que l'on devait expédier de Cambrai sur Paris, quand une grande agitation se manifesta soudain dans le troupeau. Au même instant, les deux hommes aperçurent à travers la demi-obscurité un animal se sauvant dans la direction de Sauchy-Lestrées. L'ayant pris pour un chien, ils ne s'en occupèrent pas davantage et continuèrent leur route.

Arrivés à Cambrai, quand ils eurent opéré l'embarquement du bétail, ils constatèrent la disparition de quatre moutons.

Ce ne fut que rentré chez lui que M. X... eut le mot de l'énigme. On avait trouvé le matin les quatre moutons étranglés à l'endroit où s'était produit dans le troupeau la panique dont nous avons parlé.

---

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

*Audience du 28 décembre 1876*

L'audience de ce jour présente un grand contingent d'affaires de coups et blessures, bris de clôture et ivresse. Aussi nous contenterons-nous d'un résumé succinct des condamnations prononcées :

Les trois frères Defer (Edouard, Henri et Armand), tous trois maçons à la Chapelle-d'Armentières, rencontrèrent dimanche dernier à la nuit tombante deux paisibles pères de famille du même endroit, et les provoquèrent à diverses reprises. Des provocations aux coups il n'y a qu'un pas. Les frères Defer avaient malheureusement affaire à des adversaires doués d'une force herculéenne et non privés de bon sens, car ils se contentèrent de recevoir les coups, réservant à la justice le soin de punir les coupables. Ils eurent toutefois recours à des cordes pour réduire le plus récalcitrant. Un mois de prison à Edouard et Armand; Henri Defer en est quitte avec 25 fr. d'amende.

— Kiepe Pierre, tisserand à Halluin, est un mauvais fils et un mauvais frère. Le 21 décembre, la sœur de ce mauvais sujet, à bout de patience, alla déposer sa plainte entre les mains du commissaire de police, qui procéda à une enquête. Les faits de brutalité dont cette malheureuse était quotidiennement victime n'étaient que trop constants. 3 mois de prison au prévenu.

— Loez Marcel, mineur à Bauvin, avait trop fêté la St-Barbe, aussi la Vve Vallée, cabaretière, lui refusa-t-elle à boire. Elle en fut punie par la démolition de ses clôtures. Loez paiera cela par 1 mois de prison et 55 fr. d'amende.

— Ce n'est pas une bonne façon de s'introduire dans un cabaret, après la retraite, en disant : Ouvrez à la police, alors qu'on s'appelle Delespierre Auguste et que l'on n'a d'autre titre que celui de fils d'un garde-champêtre suspendu. Delespierre a brisé en outre des carreaux du cabaretier, Desbonnet, et a frappé Duthoit. Cette scène se passait le 26 à Bondues entre gens de Bondues. 2 mois de prison.

— Par ces grands froids, l'appétit de l'homme est plus harcelé que jamais, et il est dangereux aux bouchers et aux boulangers d'abandonner leurs provisions à la porte d'un cabaret, même quand il ne s'agit que d'y boire une seule chope. Témoin la mésaventure du sieur Castrique, boucher lillois qui, le 20 décembre courant, ayant abandonné sa charrette devant un cabaret de la rue Neuve, constata avec désespoir qu'on avait profité d'une absence de quelques minutes pour délester la charette d'une couple de jambons. Le sieur Edouard Dumez, rôdeur suspect, avait commis cette soustraction, mais il n'avait pas encore mangé tout qu'il était arrêté; 4 mois de prison à cet habile voleur.

— Florimond Ledez est un voiturier de Cysoing qui, la semaine dernière, rencontra un modeste marchand ambulant. Celui-ci rangea humblement sa carriole pour le laisser passer. Mais Ledez avait promis ce soir-là de cingler, et il cingla tellement le pauvre marchand que ce dernier fit sa plainte à qui de droit. Ledez est condamné en 8 jours de prison, 16 fr. d'amende et 50 fr. de dommages envers la partie civile.

— François Dassonville, peintre, a déjà passé douze années de sa vie dans les maisons d'arrêt tant françaises que belges, et sa condamnation de ce jour lui permettra de terminer ses travaux d'architecture sévère.

En mars 1876, il a joué le rôle du malade imaginaire envers une vieille cabaretière de Mouveaux, afin d'arriver à lui voler plus aisément des bijoux et des effets d'habillement, plus un livret que Dassonville a tellement peinturluré que son signalement était à l'abri des regards les plus indiscrets. Mais, expulsé de France, et placé sous la surveillance en Belgique, il ne tarda pas à se faire retenir dans les mailles de la justice. Un an et un jour de prison.

---

HAZEBROUCK. — Nous lisons dans l'*Indicateur* qu'un bien triste malheur vient de plonger dans le deuil la famille de M. Dupont, cultivateur, qui a quitté Hazebrouck, il y a peu de temps pour aller exploiter une ferme à Clairmarais.

Le jour de Noël, M. Dupont, sa femme et la servante de la ferme, s'étaient rendus à la messe de minuit, laissant au logis leur fils âgé de 14 ans et le vacher, à peu près du même âge. Après leur départ ceux-ci allèrent se coucher, et, pour ne pas avoir froid, placèrent dans la chambre une de ces grandes *telles* remplies de braises incandescentes.

Cette imprudence devait leur coûter cher.

En rentrant de la messe, la servante, entendant le vacher se plaindre, en fit part à Mme Dupont qui s'empressa d'ouvrir la porte de la chambre à coucher. On courut aux lits, on transporta les deux jeunes gens au grand air et on leur donna les premiers soins.

Le vacher reprit connaissance, mais le jeune Dupont ne put être rappelé à la vie.

SAINT-AMAND. — Nous lisons dans l'*Echo de la Frontière* : Ce que nous avons dit dans notre numéro d'avant-hier de la découverte faite en cette ville contient quelques inexactitudes de détail dont on nous demande la rectification :

Il n'y a pas eu d'arrestation opérée, et il n'est pas sûr jusqu'ici qu'un crime ou un délit ait été commis.

VALENCIENNES. — Un de nos correspondants nous informe que, dans la nuit du 26 au 27, la ferme occupée par M. Cachera, cultivateur à Prouvy, a été complètement détruite par un incendie. Les pertes couvertes par une assurance, s'élèvent à 25,000 fr. On attribue cet incendie à la malveillance.

DENAIN. — Dimanche, J. Langrand, camionneur au chemin de fer, et sa femme, cabaretière à Denain, étaient allés rendre visite à leurs parents, au passage à niveau du chemin de fer d'Escaudin, où se trouve leur petite fille malade.

A leur retour, vers dix heures du soir, ils ont constaté qu'on avait pénétré dans leur cuisine, en brisant une vitre. On avait bouleversé les lits, retourné les paillasses ; les meubles ouverts à l'aide de fausses clés ont été fouillés, et une somme de 660 fr. a disparu ainsi que des effets d'habillement. On n'a pas encore d'indice sur l'auteur de ce vol.

---

**État-Civil de Roubaix.** — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 24 décembre.— Edmond Vanrynckt, rue d'Espagne 25. — Hyppolite Vandenbilaard, rue de Baurewaert.—Marie Bouchet, rue de la Rondelle 13.— Jean-Baptiste Coppieters, rue de l'Epeule 8.— Rosalie Blommaert, rue St-Antoine fort Bayart. — Auguste Bambrugge, rue de Mouveaux 22.— Julienne Bacq, rue du Quai. —Claude Pegler, rue de la Concorde. —Henri Recquey, rue des Longues-Haies. — Rosalie Debecq, rue Ste-Thérèse cour Bernard 4. — Elisa Renaux, rue d'Alma cour Gonce 3.

Du 25.—Aline Vandamme, rue de la Perche cour Briet 1. —Marie Bouquillon, rue de l'Hommelet fort Mulliez 13. — Oscar Dolphens, rue des Fondeurs 15. — Charles Vercarmer, rue du Chemin-de-Fer 97.— Espérat Menet, rue Sébastopol cour Cliquet 8.— Joséphine Cottegnies, rue no 8 au Pile cour Flamencourt. — Henri Bekaert, rue St-Vincent-de-Paul. — Adrienne Rose, rue de l'Hommelet 125. — Blanche Dubar rue de St-Louis 59.

Du 26. —Noël Gailliez, rue de Tourcoing. —Héléna Verhaeme, rue Watt cité Six-Gadenne.—Noël Rasson, rue No 8 au Pile. — Jean Fourlinnie, rue de Lannoy. — Marie Rossez, rue de l'Ouest. —Julie Duquesne, rue Ste-Elisabeth.—Edmond Duart, rue St-Maurice 47.—Marguerite Meirhœghe, Grande-Rue 197.— Louise Notelet, rue de la Concorde 15.

Du 27.—Louis Seynave, rue des Longues-Haies 74.—Léon Petit, rue no 7 au Pile 2. — Gaston Zabeau, rue de l'Espérance 6. – Philomène Delecluse, rue Watt 7.— Espérance Devaine, rue de l'Epeule cour Lampe 22.— Marie Derrevaux, rue de la Perche 5.—Philomène Cappelle, rue Darbot cour Tiberghien 13. — Marie Vermeersch, rue de Naples, cour Stalins.—Ernest Bosée, rue des Anges.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 24 décembre. Tillet, présentés sans vie jumeaux rue de Lille 136.—Edouard Selosse, 5 mois rue du Pile 116. —Edouard Lecomte, 8 mois Hôtel-Dieu.—Sophie Coket, 13 ans rattacheuse Hôtel-Dieu.

Du 25. — Léon Hubert, 4 mois rue des Champs cour Liagre 26.—Angèle Bernelet, 10 mois rue no 7 au Pile. — Anna Deplanque, 1 an rue de Tourcoing 108. — Jean Debrucker, 27 jours au Pile rue de la Balance 53.

Du 26. — Henri Fontaine, 1 an rue Darbo cour Tiberghien. — Mathilde Braem, 3 ans rue des Longues-Haies.—Emile Jolie, 24 jours rue du Fontenoy 176. — Léopold Demeulenaere, 6 ans rue de Flandre 44.—Victor Crochon, 1 an aux 3 Ponts 163.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 27 décembre.— Hermance Descarpentries, 9 mois rue de la Basse-Masure 28. — Victorine Weytens, 9 mois rue de la Gaîté 21.— Stéphanie Mahieu, 10 jours rue de l'Epeule 84.—Amélie Vandenbulck, 69 ans ménagère rue des Charpentiers 22.—François Pœlman, 57 ans tisserand Hôtel-Dieu.— Sébastien Brasseur, 62 ans cultivateur rue Isabeau 13.— Rachelle Verfaille, 2 ans rue Ste-Elisabeth cour Verkinder. — Rosine Prouvost, 1 an rue de Lannoy 282. — Meurisse, présentés sans vie jumeaux rue de Soubise 58.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 24 décembre —Narcisse Holmar, 21 ans serrurier et Louise Devouge, 19 ans ouvrière en tulle.—Edmond Delarra, 25 ans employé de commerce et Palmyre Bonnet, 21 ans sans profession. — Alphonse Rouvillain, 30 ans comptable et Marie Vancommelbeck, 17 ans sans profession. — Gustave Turpyn, 22 ans tisserand et Céline Debuisne, 27 ans tisserande. — Georges Degond, 21 ans employé au chemin de fer et Marie Lalez, 19 ans couturière.—Auguste Sauvage, 26 ans employé de commerce et Julienne Debarge, 32 ans tisserande.—Alexandre Heny, paveur et Emérence Bardiaux, sans profession. — Jean-Baptiste Spelle, 27 ans ferblantier et Sophie Lepers, 32 ans couturière.— Denis Cheval, 37 ans journalier et Natalie Bachelier, 43 ans soigneuse.— Arthur Hespel, 21 ans tisserand et Rose Demarque, 21 ans journalière.—Charles Bekaert, 20 ans tourneur en fer et Clara Lamaire, 20 ans piqurière.— Achille Noclain, 27 ans cylindreur et Virginie Chencq, 23 ans couturière.—Charles Gaisse, 23 ans tisserand et Sidonie Cardon 26 ans bobineuse. — Jules Bacquet, 38 ans contre-maître de filature et Marie Leblanc, 19 ans fille de magasin.— Auguste Deboosère, 28 ans menuisier et Palmyre Louvet. 28 ans soigneuse.— Pierre Dansette, 29 ans employé de commerce et Hyacinthe Plateau, 21 ans bobineuse.—Alphonse Lefebvre, 23 ans cordonnier et Clémence Depenné, 25 ans bobineuse. — Charles Cocheteux, 21 emballeur et Colette Burghraeve, 17 ans tailleuse.—Louis Vlieghe 38 ans journalier et Marie Govaert, 25 ans soigneuse. — Frédéric Steeland, 27 ans tisserand et Anaïse Dorchy, 28 ans couturière. — Charles Cardon, 32 ans fileur et Rosalie Devriend, 37 ans rattacheuse. — Guillaume Debakker, 23 ans peintre et Marie Zeeldrayers, 38 ans lessiveuse.— Hypolite Vandenbossche, 34 ans menuisier et Judith Dumoulin, 46 ans ménagère.— Louis Pignen, 41 ans machineur et Jeanne Ceussement, 36 ans sans profession —Henri Cœne, 24 ans tisserand et Marie Demoor, 23 ans soigneuse.

---

## CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Un **obit solennel du mois** sera célébré au Maître-Autel de l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le samedi 30 décembre 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-HENRI CORDONNIER, manufacturier, chevalier de la Légion-d'Honneur, décédé à Roubaix, le 16 décembre 1876, dans 63e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

---


## AVIS IMPORTANT

Les ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES des cantons de Roubaix et de Lannoy, publiées dans le *Journal de Roubaix*, peuvent être reproduites **gratuitement**—*à la demande des intéressés* — dans deux autres journaux politiques et quotidiens de l'arrondissement :

La *Gazette de Tourcoing*
et la *Vraie France*, de Lille.

Les annonces de ventes, les annonces commerciales, les demandes et offres d'emplois, etc., etc., publiées dans le *Journal de Roubaix*, peuvent être reproduites A PRIX RÉDUITS dans

La *Gazette de Tourcoing*
ou dans la *Vraie France*, de Lille

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *Imprimerie Alfred Reboux*. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien) et dans la *Vraie France*, de Lille.

## AVIS IMPORTANT

MM. DACREMONT, opticiens-oculistes, arrivés à Roubaix depuis le 7 novembre, quitteront notre ville lundi soir 1 janvier, délai irrevocable.

Nous croyons donc utile de recommander à nos lecteurs qui auraient à se plaindre de leur vue, ainsi qu'à ceux qui désireraient acheter des instruments d'optique, de profiter de la présence de ces Messieurs. 12739

Le cabinet de Me **RODET**, avocat, agréé près le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, 46.


---

On nous écrit de Paris le 28 décembre 1876 :

Les vendeurs à découvert ont eu une alerte assez vive, dès le début de la bourse, le cours de 105 a été vigoureusement enlevé sur le 5 0/0 qui s'est avancé jusqu'à 105,27 1/2.

On a coté 70,97 1/2 sur le 3 0/0 et 71,90 sur le 5 0/0 italien.

Les timides croyant apercevoir un indice précurseur d'un enlèvement des cours en liquidation ont aidé, par leurs rachats précipités, au développement de la hausse.

Dès que les rachats ont été terminés, les cours se sont alourdis; à la clôture le 5 0/0 à 105,15 et le 3 0/0 à 70,75.

Après la bourse le 5 0/0 a reculé aux environs de 105.

Le calme qui régnait sur les valeurs autres que les rentes françaises et italiennes démontrent de la façon la plus évidente que leurs fluctuations étaient dues uniquement à la situation de place.

Les offres abondaient sur la banque franco-hollandaise.

---

# Faits Divers

— L'instruction concernant l'affaire Billoir a déjà occasionné des frais considérables. Les recherches, les envois d'argent en province, les dépêches télégraphiques, les voyages des personnes qui, habitant la province, ont dû venir à Paris pour les reconnaissances, les photographies, le moulage, n'ont pas coûté jusqu'ici, dit-on, moins de cinquante mille francs.

— M. le procureur du roi Heyvaert et M. le juge d'instruction Willemaers, de Bruxelles sont arrivés à Paris pour procéder à l'interrogatoire de M. Emerique. Le directeur de l'*Union du Crédit* est toujours détenu à Mazas, où il n'a pu recevoir que deux visites : celle de M. l'avocat Poelaert et celle de sa fille Mme Fontainas. L'état de prostration que lui avait causé son arrestation a cessé, et il a, paraît-il, repris pleine possession de lui-même. Rien n'est encore décidé en ce qui regarde son extradition. D'après l'*Echo du Parlement*, la justice a saisi les 600,000 fr. que M. Emerique avait versés à titre de cautionnement au profit de son gendre, M. Charles Fontainas, comme directeur de la compagnie du marché aux chevaux. Celui-ci a, en outre, été révoqué sur le champ de ses fonctions par le Conseil d'administration.

— Un agent secret de la police italienne vient d'arriver à Paris, à la poursuite de deux pick-pockets anglais, le père et la fille qui ont enlevé, il y a quelques jours, d'une façon des plus originales, dans une ville d'Italie, pour quatre cent mille francs de diamants.

— Une épouvantable catastrophe vient de jeter la désolation dans le village de Saint-Hilaire-Cottes, dans le Pas-de-Calais. La fabrique de sucre de M. Debune a été détruite mardi, à 7 heures du matin, par l'explosion de la machine à vapeur. Les cinq générateurs ont fait explosion, projetant au loin leurs débris et les débris des autres machines. La fabrique n'est plus qu'un monceau de ruines, On a retiré des décombres, au milieu des flots de vapeur, trois cadavres, dont deux pères de famille et douze blessés plus ou moins grièvement. Une jeune ouvrière qui se trouvait auprès des machines a été tuée par un projectile et transportée à environ 50 mètres de l'endroit, où elle travaillait. Les pertes que l'on ne peut évaluer, sont très-considérables.

— Le *Messager franco-américain* arrivé mercredi à Paris, dit qu'on mande de San-Francisco, à la date du 13 décembre :

« D'après les dernières nouvelles reçues d'Australie, douze déportés français s'étaient échappés de Nouméa dans une embarcation à vapeur. Un navire de guerre les à rejoints et en à repris dix. Les deux autres ont sauté par-dessus bord et se sont noyés. »

— Mardi on eut lieu dans une des salles des Arts et Métiers, à une série d'expériences fort intéressantes sur le papier incombustible. On sait que depuis longtemps ce problème était l'objet des plus savantes recherches qui, jusqu'à ce jour, étaient restées vaines. Il a fallu les incendies de nos monuments pour faire enfin comprendre tout l'intérêt que l'on aurait à posséder des registres d'Etat, des actes civils, des dossiers judiciaires, à l'abri de tout incendie et encourager les chimistes à poursuivre leurs travaux. Le procédé qu'on veut populariser est encore un secret, mais les résultats sont surprenants. On a distribué plusieurs feuilles de papier, et c'est en vain qu'on le promenait sur une flamme de lampe à esprit de vin; le papier restait intact, tout au plus raccorni par la chaleur. Sur le même papier imprimé, les résultats de l'expérience sont encore les mêmes. Enfin, on a plongé un volume de ce papier dans une flamme produite par plusieurs becs de gaz, pendant cinq minutes au moins, sans que le papier ait été en rien endommagé.

---

# Nouvelles du soir

On nous écrit de Paris ce matin :

« La Chambre n'ayant pas admis tous les crédits rétablis par le Sénat, celui-ci doit être appelé à se prononcer de nouveau. Le président, d'Audiffret-Pasquier, va le convoquer probablement pour aujourd'hui, trois heures, afin qu'il puisse voter et permettre la promulgation du budget avant le premier janvier prochain.

» On assure, dit le *Rappel*, que le gouvernement doit, en transmettant le budget au Sénat, faire une déclaration sur la manière dont il entend que le Sénat vote, c'est-à-dire lui demander d'admettre ou de rejeter le budget en bloc. »

« Le gouvernement, dit la *Nation*, se croit assuré désormais d'obtenir, grâce au vote de la Chambre, le concours du Sénat.

« On s'accorde à dire que la Chambre-Haute se contentera de cette satisfaction ; Il est en effet assez probable, qu'en raison de l'urgence, les choses se passeront ainsi ; toutefois quelques personnes semblaient moins rassurées sur ce point que le cabinet. »

« Le *Rappel* déplore la soumission et l'abaissement de la Chambre.

« Le *Constitutionnel* adhère au discours de M. Jules Simon.

« *L'Homme libre* tout en louant M. Gambetta, dit :

« Cette conclusion si triste de la première session de la Chambre du 25 février, est la condamnation la plus péremptoire de la politique d'opportunisme, dont voilà les « résultats » les plus clairs. Le pays jugera « ce que l'organe de M. Le Blanc voit de plus facheux dans la conduite de la Chambre, c'est les orages futurs que le vote des 369 aura préparés et organisés. »

« Le discours de M. Jules Simon n'a pas l'approbation de *l'Homme libre*, du *Rappel*, du *Ralliement*, de la *Tribune*, ni des *Droits de l'homme*. Ce dernier journal du reste maltraite également, selon son habitude, le président de la Commission du budget.

« Dans un premier article la *République française* apprécie surtout l'argumentation des deux principaux orateurs qui ont traité la question débattue hier à la Chambre. Elle ajoute: « La chambre n'a donc pas tenu la seule conduite qui nous parût sage: ses droits ont subi une réelle atteinte. Nous ne considérons pas toutefois la question comme définitivement résolue, et nous ne croyons pas que les efforts de M. Gambetta aient été dépensés en pure perte. L'opinion publique accueillira les explications qui ont été données enfin au grand jour. Elle jugera, et, le jour venu, elle saura faire la part des responsabilités et se souvenir de ceux qui, en défendant leurs prérogatives, ont refusé de faire abandon des droits sacrés des contribuables, de qui ils tiennent leur mandat. »

» Un second article est consacré à faire l'éloge du discours de M. Gambetta.

» Le même journal regrette que M. Jules Simon, se soit servi de l'*argument* de la dissolution.

» A cause de la séance de nuit, presque tous les journaux ont paru en retard ce matin : plusieurs même ne donnent de compte-rendu que de la première partie de la séance, se contentant d'indiquer brièvement le résultat de la seconde. »

Petite Bourse du soir :
3 0/0, 70.80 90.85.
5 0/0, 105.22 1/2 28 3/4 27.
Turc, 11.80 90.67 1/2.
Egyptienne, 251.87 251.25.
Italien, 72.15 72.05.
Constantinople — irrégulier 105.27 1167. 251. 377.

---

## *DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES*

Berlin, 28 décembre.

La *Nationalzeitung* apprend de source digne de foi que le comte Karolyi, ambassadeur d'Autriche-Hongrie à la cour d'Allemagne, appelé à Vienne, par le comte Andrassy par télégramme du 25 décembre, doit retourner à Berlin demain. M. de Beust se trouvait déjà depuis plusieurs jours, au sein de sa famille, dans les environs de Vienne.

On comprend sans peine, dit le journal berlinois, que les entretiens de ces trois hommes d'Etat ont dû rouler principalement sur la question d'Orient, dont la solution est imminente.

Berlin, 28 décembre.

La *Correspondance provinciale* confirme la nouvelle portant que l'Empereur d'Allemagne recevra au 1er janvier, jour où il célèbre le soixante-dixième anniversaire de son entrée dans l'armée, les félicitations de tous les feld-maréchaux et de tous les généraux commandant les corps d'armée allemands.

L'Empereur procèdera le 12 janvier à l'ouverture de la Chambre des députés de Prusse.

Londres, 29 décembre.

Un journal médical le *Lancet*, dit qu'une maladie contagieuse probablement la peste, a éclaté aux environs de Bagdad. La Porte proposerait une action internationale à ce sujet.

Delhi, 28 décembre.

Les maharajahs de Cashmere et de Scindia, ont été nommés généraux de l'armée anglaise.

Bilbao, 28 décembre.

Le commissaire royal, comte Tejeda, est attendu ici. Un arrangement est possible si le gouvernement accorde un délai pour le paiement des impositions de guerre.

Madrid, 28 décembre, 7 h. 30 soir.

Le marquis de Molins repartira demain pour Paris.

Le Sénat a approuvé la loi relative à la garantie de l'emprunt de Cuba.

Le duc et la duchesse de Chartres sont arrivés à Madrid. Ils ont dîné avec le roi et la princesse des Asturies.

Rome, 28 décembre.

Le Pape, répondant, avant-hier, à l'adresse de la noblesse romaine, s'est félicité de se trouver souvent au milieu de l'aristocratie, pour en connaître le caractère et en admirer les exemples. Il a ajouté qu'autrefois il fréquentait volontier les cercles aristocratiques, où il trouvait beaucoup de nobles exemples à imiter et les occasions d'exercer sa charité envers les pauvres. Présentement, aurait-il dit, je suis obligé de rester au Vatican, et je ne puis fréquenter les cercles, parce que les circonstances m'en empêchent.

Le Pape a invité les assistants à demander à Dieu la résignation et l'esprit d'humilité.

Bukarest, 28 décembre, 6 h. 40, s.

La Chambre des députés a voté presque à l'unanimité le projet du budget présenté par le ministère.

Rome, 28 décembre.

La nomination de Mgr Cattini à la nonciature de Madrid, est un fait accompli.

Les rapports admis au Saint-Siége par Mgr Hassomn, patriarche de Constantinople, annoncent que toutes les promesses faites par l'ex-sultan Mourad V, sont maintenues par le sultan Abdul Hamid. Ils ajoutent qu'aussitôt que les circonstances le permettront, ces promesses seront sanctionnées officiellement par le gouvernement turc.

---

# COMMERCE

MARCHÉ LINIER DE LILLE.

Mercredi, 27 décembre 1876.

*Lins de pays.* — Il s'est traité des affaires sans changement sensible dans les prix.

*Etoupes de peignage.* — Pas de changement.

*Lins de Russie.* — On continue à traiter un bon courant d'affaires sans changement dans les prix.

*Fils.* — Les fils de lin secs se vendent difficilement malgré les concessions accordées; les fils d'étoupe secs sont plus fermes. Les fils d'étoupes mouillés sont toujours délaissés. Les numéros moyens de lin s'écoulent facilement aux anciens prix. Les fils fins sont toujours calmes.

*Fils de jute.* — Les transactions sont un peu moins importantes, mais les prix restent fermes.

*Toiles.* — On signale une certaine amélioration cette semaine; des acheteurs ont visité nos derniers centres de production et opéré un peu plus largement qu'autrefois.

PRINCIPALITÉ DE LILLE.

Etat des quantités de lins, fils et toiles importées et exportées du 1er au 10 décembre 1876.

| | | |
|---|---|---|
| *Importations :* | | |
| Lins teillés et étoupes. | 459,850 | kil. |
| Fils de lin. | 34,413 | |
| Toiles de lin. | 5,326 | |
| *Exportations :* | | |
| Lins teillés et étoupes. | 292,174 | kil. |
| Fils de lin. | 13,404 | |
| Toiles de lin. | 402 | |

MARCHÉS BELGES.

Les marchés ont été assez abondamment approvisionnés, et on a pu acheter à des prix plus faciles.

Anvers, 28 décembre.

Laines — On a fait 508 balles laine de La Plata en suint et 60 dito Russie lavée.

FROMENTS. — Marché ferme. On cote ; Froment indigène 30 50 ; Amérique hiver 28 25 à 28 75; do été 28 ; Sandomerka »» »» à »»; Californie, 30 »» à 30 50; les 100 kilos.

PÉTROLE. — Tendance baisse.

On cote : disponible, 65; — courant du mois, 67 »» ; janvier, 62 ; février, 57 »»; mars 55 »» ; avril 55 »» les 100 kil.

SUCRES BRUTS INDIGÈNES. — Tendance à la hausse.

On cote disponible, 75 75; liv. janvier, 76 »» les 100 kilos, entrepôt.

CAFÉS. — Ferme.

On a vendu 1,000 sacs Haïti, Port-au-Prince, soute, à 52 cent. le 1/2 kilo.

Le Hâvre, 28 décembre. (Clôture.)

COTONS. — Marché ferme. Bonne demande.

Ventes d'aujourd'hui connues : 16,000 balles, livrable plus ferme ; Loow-Midling, Louisiane chargeant 81.

CAFÉS. — Marché ferme. Affaires actives. Ventes d'aujourd'hui, 3,900 sacs.

Marseilles, 28 décembre, 8 h. 30 m.

Les derniers avis des Dardanelles signalent le passage de 26 navires chargés de froment à destination de :

15 pour Marseille, 6 pour l'Angleterre, 3 pour Genes, 1 pour Trieste et 1 pour la Hollande.

Il est en outre passé 8 navires chargés d'orge dont :

5 pour l'Angleterre et 3 pour la Belgique,

10 navires chargés d'avoines dont :

9 pour Marseille et 1 pour la Belgique.

Et 4 navires chargés de Maïs dont :

1 pour Marseille 2 pour l'Angleterre et 1 pour Trieste.

---


**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

**Capital 120,000,000**

*Agence de Roubaix et Tourcoing*

15, rue de la Fosse-aux-Chênes.

Intérêts bonifiés aux déposants

| | |
|---|---|
| A vue en Comptes de Chèques | 1 0/0 |
| Bons à échéance de 3 à 5 mois | 1 0/0 |
| » 6 à 11 » | 2 0/0 |
| » 1 an à 23 » | [illegible] |
| » 2 ans à 5 ans | [illegible] |

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux des hôpitaux « *obtiennent mille guérisons par an.* » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chûtes de cheveux, etc. Consultations à Paris, RUE RIVOLI, 30, où l'on doit écrire pour se faire traiter par correspondance. Dépôt des Eaux et Pommades Mahon à Roubaix, pharmacie Coille, place de la Mairie.

**L'ÉCLAIREUR FINANCIER**

Paraît tous les Dimanches

Résumé de chaque numéro

2 FR. par AN — Informations financières. Causerie financière. Bilan. Revue de la Bourse. Recettes des chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'actionnaires. Cours des valeurs. — 2 FR.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement

PARIS, 45, rue Vivienne, 45.—PARIS

Envoyer mandat ou timbres postes.